

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 216633 DRH/DE/2013

26 AOUT 2013

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN
GESTIONNAIRES DE STOCKS**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er Kaada 1432 (29 Septembre 2011) portant promulgation de la loi n° 40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable « ONEE »;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

LE DIRECTEUR GENERAL

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement de **(01) Gestionnaire de stocks** Echelle 15 ONEE – Branche Eau destiné à la Division Industrielle de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes.

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **(01) Un poste**. Seuls les candidats résidant dans les provinces de Laâyoune, Smara, Tarfaya et Boujdour pourront concourir pour le poste mis en compétition.

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
Diplôme de technicien : DT, DTS, DUT, BTS ou tout diplôme équivalent (équivalence reconnue par attestation délivrée par l' (les) administration(s) compétente(s)).	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement et techniques de l'eau • Génie Urbain et environnement • Gestion et maîtrise de l'eau

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 30 ans à la date du 31/12/2013
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

٢٠/١٠

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Un curriculum vitae (C.V).
- Copie légalisée du baccalauréat ou copie légalisée du CQP ou certificat de scolarité (niveau Bac).
- Copie légalisée du diplôme de technicien dans la spécialité à pourvoir.
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

Article V : Les demandes de participation des candidats doivent parvenir à la Direction Régionale de l'ONEE – Branche Eau des provinces sahariennes-Laâyoune sise au Quartier Administratif Avenue Mekka BP 22 Laâyoune avant le : **12 SEP. 2013** (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre fait foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

1- **Des épreuves écrites :** Elles comprennent :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

2- **Une épreuve orale :** Elle consiste en un entretien en commission auquel seront convoqués les candidats admis aux épreuves écrites avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20, sans avoir obtenu de note éliminatoire.

3- **Un test psychotechnique :** Devront passer ce test les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 à l'issue des résultats des épreuves écrites et orales, et ce dans la limite des postes ouverts.

Article VII : Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	3	< 10/20
Oral	Entretien en commission	Sur 20	2	< 08/20

Article VIII : Publication des résultats : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

ALI FASSI FIHRI